

**LES
MERCREDIS
DU CLESG**

**SAISON
2022-2023**

VOTRE ADHESION ET VOTRE DOSSIER

Vous avez inscrit votre enfant aux activités du mercredi.

Pour finaliser cette inscription vous nous avez fait parvenir un dossier complété et signé.

Ce dossier est valable jusqu'au 31/08/2023 tout comme votre adhésion.

Seul votre quotient familial sera mis à jour en mars 2023.

En cas de changement de situation, vous pouvez modifier vos informations directement sur le portail famille (changement de téléphone, d'adresse, d'employeur...).

En tant qu'adhérent, vous pouvez inscrire votre enfant aux petites vacances scolaires **directement par le portail famille** dans le créneau qui vous est réservé. Si vous avez des enfants qui ne sont pas inscrits les mercredis mais que vous souhaitez inscrire aux vacances scolaires : il faut se rapprocher du secrétariat pour constituer leur dossier.

Les inscriptions pour l'année prochaine, aux **mercredis 2023-2024** démarreront fin mars 2023.

VOTRE INSCRIPTION

Votre inscription a été faite selon une **formule** et une **fréquence**. Elle est valable pour toute l'année scolaire, soit du 07/09/2022 au 05/07/2023.

Tout changement est impossible.

Vous vous engagez à respecter les horaires d'arrivée et de départ afin de contribuer au bon fonctionnement du centre et au respect des règles légales qui s'y appliquent, notamment en termes de capacité totale à ne pas dépasser.

Votre enfant fait partie d'un groupe défini par rapport à sa classe :

Les Pitchounes	enfants de maternelle
Les Marmottes	enfants de CP
Les Zouaves	enfants de CE1 – CE2
Les Garg	enfants de CM1 –CM2

Journée complète

- Horaires d'arrivée :
 - De 7h45 à 9h25
- Horaires de départ :
 - De 17h à 18h

Matin sans repas

- Horaires d'arrivée :
 - De 7h45 à 9h25
- Horaires de départ :
 - De 11h30 à 12h

Matin avec repas

- Horaires d'arrivée :
 - De 7h45 à 9h25
- Horaires de départ :
 - De 13h à 13h30

Après-midi sans repas

- Horaires d'arrivée :
 - De 13h à 13h30
- Horaires de départ :
 - De 17h à 18h

Après-midi avec repas

- Horaires d'arrivée :
 - De 11h30 à 12h
- Horaires de départ :
 - De 17h à 18h

VOTRE FREQUENCE

Vous avez choisi une fréquence allant de tous les mercredis à 1 ou 2 absences par mois.

Par défaut, les enfants sont inscrits tous les mercredis jusqu'au 05/07/2023 inclus.

Vous devez signaler leur **ABSENCE MENSUELLE** au plus tard **le lundi AVANT 12h** via le portail famille.

Par ailleurs, chaque enfant a le droit à **3 ABSENCES INJUSTIFIEES** dans l'année, peu importe sa fréquence. Ces absences doivent aussi être signalées au plus tard **le lundi AVANT 12h** via le portail famille.

Dans tous les cas :

- Toute absence **non signalée via le portail famille** ne sera pas prise en compte, et par conséquent **facturée**.
- En dehors du délai du lundi avant 12h, l'absence sera facturée.

En cas de **MALADIE** :

Il faut faire parvenir au secrétariat un certificat médical (par courrier, par scan, déposé dans la boîte aux lettres)

Dans les 48h qui suivent l'absence **SOIT** le vendredi au plus tard.

En dehors de ce délai, l'absence sera facturée.

LES DEPARTS ANTICIPES

Sont autorisés les départs anticipés uniquement pour les enfants qui pratiquent une activité extrascolaire après le CLESG, sur présentation d'une attestation d'inscription remise en début d'année.

Les départs peuvent avoir lieu :

- Entre 16h et 16h15 : les enfants n'auront pas gouté
- Entre 16h30 et 16h40 : les enfants auront gouté

Possibilité de décharge valable à l'année pour les activités régulières.

En dehors de ces créneaux, aucun autre départ anticipé n'est autorisé.

Aucun départ ne peut avoir lieu entre 16h45 et 17h.

Dans le cadre d'un rendez-vous médical, vous pouvez avoir besoin de récupérer votre enfant au cours de la journée.

Pour cela vous devez en informer le secrétariat au moins 48h à l'avance, dans la mesure du possible, afin de convenir ensemble d'un horaire de départ qui conviendra la mieux avec l'organisation mise en place sur la structure.

Dans tous les cas, **une décharge** devra être remplie auprès des animateurs au moment du départ.

LA FACTURATION

Les factures seront envoyées **par mail** chaque fin de mois après le dernier mercredi du mois.

En bas du mail, retrouvez l'agenda qui vous indique les événements à venir : accueil spécifique dans une tranche d'âge, inscription des vacances ou des mercredis, date de mise en ligne du programme d'activités des vacances...

LE REGLEMENT

Le règlement des factures doit parvenir au secrétariat à réception de la facture et au plus tard **sous 8 jours**,

Par chèque, espèces ou chèques vacances (sauf sur l'adhésion)

Il est également possible de régler les factures par **prélèvement** : pour cela vous devez avoir effectué toutes vos **démarches auprès du secrétariat**.

Le prélèvement aura lieu le 7 de chaque mois.

Une relance automatique sera faite au bout de 15 jours.

LE PROGRAMME D'ACTIVITES

Le programme d'activités est mis en ligne sur notre site internet tous les 2 mois, dans l'onglet **MERCREDIS / PROJET PEDAGOGIQUE ET PROGRAMME D'ACTIVITES**.

L'ACCES AU CENTRE

L'accès au centre se fait par le portail de l'entrée principale uniquement.

Un parking pour stationner est mis à votre disposition Chemin des Loyes.

Un marquage au sol a été prévu pour signaler la présence de piétons.

TOUT STATIONNEMENT DEVANT LE PORTAIL DU CLESG, même pour un court instant, EST INTERDIT.

Le portail est ouvert :

de 7h45 à 9h30

de 17h à 18h

en dehors de ces horaires, il faut nous contacter sur l'interphone.

LES VACANCES SCOLAIRES

Les inscriptions aux vacances scolaires font l'objet d'une **inscription différenciée**.

Elles ont lieu via le portail famille :

- 3 semaines avant le début des petites vacances
- 1 mois et demi avant les vacances d'été

Vous devez saisir votre demande dans le **créneau des adhérents** aux dates renseignées sur l'agenda des inscriptions disponible sur notre site internet.

Pas d'inscription possible en dehors des dates mentionnées sur l'agenda.

Les inscriptions aux petites vacances se font en journée complète et selon des modules de 2, 3, 4 ou 5 jours.

Attention les modules peuvent être modifiés selon le calendrier d'ouverture.

Les inscriptions aux vacances d'été se font en journée complète et à la semaine uniquement.

Le programme des vacances est mis en ligne sur notre site internet le week-end précédant le début des inscriptions.

CALENDRIER D'OUVERTURE SAISON 2022-2023

* VACANCES D'AUTOMNE : DU LUNDI 24 OCTOBRE AU VENDREDI 4 NOVEMBRE
FERMETURE LE 1^{er} NOVEMBRE

Lu 24	Ma 25	Mer 26	Jeu 27	Ven 28
Module de 2 jours (lundi/mardi – jeudi/vendredi)				
Module de 3 jours (lundi/mardi/mercredi – mercredi/jeudi/vendredi)				
Module de 4 jours (lundi/mardi/jeudi/vendredi)				
Semaine de 5 jours (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)				

Lu 31	Mer 2	Jeu 3	Ven 4
Inscription à la journée lundi 31/10 et mercredi 2/11			
Module de 2 jours les jeudis 3 et vendredis 4/11			

VIA LE PORTAIL FAMILLE :

- 1) Reprise Adhérents St Genoïis 2021-2022 : Inscription du lundi 03/10 dès 7h au mardi 04/10 à 12h
 - 2) Reprise Adhérents non St Genoïis 2021-2022 : du mardi 04/10 à 14h au mercredi 05/10 à 12h
 - 3) Nouvelles familles St Genoïise (= 1^{ère} fois au clesg) : du mercredi 05/10 à 14h au jeudi 06/10 à 12h
 - 4) Nouvelles familles non St Genoïise : du jeudi 06/10 à 14h au vendredi 07/10 à 12h (selon places disponibles)
- NOUS N'ACCEPTONS PLUS D'INSCRIPTION APRES LE 7/10 à 12h.

* VACANCES DE FIN D'ANNEE : DU LUNDI 19 AU VENDREDI 23 DECEMBRE
FERMETURE DU 26/12 AU 02/01

Lu 19	Ma 20	Mer 21	Jeu 22	Ven 23
Module de 2 jours (lundi/mardi – jeudi/vendredi)				
Module de 3 jours (lundi/mardi/mercredi – mercredi/jeudi/vendredi)				
Module de 4 jours (lundi/mardi/jeudi/vendredi)				
Semaine de 5 jours (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)				

VIA LE PORTAIL FAMILLE :

- 1) Adhérents St Genoïis 2022-2023 : Inscription du lundi 28/11 dès 7h au mardi 29/11 à 12h
 - 2) Adhérents non St Genoïis 2022-2023 : du mardi 29/11 à 14h au mercredi 30/11 à 12h
 - 3) Reprise Adhésion St Genoïise 2021-2022 : du mercredi 30/11 à 14h au jeudi 1^{er}/12 à 12h
 - 4) Nouvelles familles St Genoïise (= 1^{ère} fois au clesg) : du jeudi 1^{er}/12 à 14h au vendredi 2/12 à 12h
 - 5) Nouvelles familles non St Genoïise : le vendredi 2/12 de 14h à 18h (selon places disponibles)
- NOUS N'ACCEPTONS PLUS D'INSCRIPTION APRES LE 2/12 à 18h.

* VACANCES D'HIVER : DU LUNDI 6 FEVRIER AU VENDREDI 17 FEVRIER

Lu 6	Ma 7	Mer 8	Jeu 9	Ven 10
Module de 2 jours (lundi/mardi – jeudi/vendredi) Module de 3 jours (lundi/mardi/mercredi – mercredi/jeudi/vendredi) Module de 4 jours (lundi/mardi/jeudi/vendredi) Semaine de 5 jours (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)				
Lu 13	Ma 14	Mer 15	Jeu 16	Ven 17
Module de 2 jours (lundi/mardi – jeudi/vendredi) Module de 3 jours (lundi/mardi/mercredi – mercredi/jeudi/vendredi) Module de 4 jours (lundi/mardi/jeudi/vendredi) Semaine de 5 jours (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)				

VIA LE PORTAIL FAMILLE :

- 1) Adhérents St Genoï 2022-2023 : Inscription du lundi 16/01 dès 7h au mardi 17/01 à 12h
 - 2) Adhérents non St Genoï 2022-2023 : du mardi 17/01 à 14h au mercredi 18/01 à 12h
 - 3) Reprise Adhésion St Genoï 2021-2022 : du mercredi 18/01 à 14h au jeudi 19/01 à 12h
 - 4) Nouvelles familles St Genoï (= 1^{ère} fois au clesg) : du jeudi 19/01 à 14h au vendredi 20/01 à 12h
 - 5) Nouvelles familles non St Genoï : le vendredi 20/01 de 14h à 18h (selon places disponibles)
- NOUS N'ACCEPTONS PLUS D'INSCRIPTION APRES LE 20/01 à 18h.

*VACANCES DE PRINTEMPS : DU MARDI 11 AVRIL AU VENDREDI 21 AVRIL

FERMETURE LE 10 AVRIL

Ma 11	Mer 12	Jeu 13	Ven 14	
Module de 2 jours (mardi/mercredi – jeudi/vendredi) Module de 4 jours (mardi/mercredi/jeudi/vendredi)				
Lu 17	Ma 18	Mer 19	Jeu 20	Ven 21
Module de 2 jours (lundi/mardi – jeudi/vendredi) Module de 3 jours (lundi/mardi/mercredi – mercredi/jeudi/vendredi) Module de 4 jours (lundi/mardi/jeudi/vendredi) Semaine de 5 jours (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)				

VIA LE PORTAIL FAMILLE :

- 1) Adhérents St Genoï 2022-2023 : Inscription du lundi 20/03 dès 7h au mardi 21/03 à 12h
 - 2) Adhérents non St Genoï 2022-2023 : du mardi 21/03 à 14h au mercredi 22/03 à 12h
 - 3) Reprise Adhésion St Genoï 2021-2022 : du mercredi 22/03 à 14h au jeudi 23/03 à 12h
 - 4) Nouvelles familles St Genoï (= 1^{ère} fois au clesg) : du jeudi 23/03 à 14h au vendredi 24/03 à 12h
 - 5) Nouvelles familles non St Genoï : le vendredi 24/03 de 14h à 18h (selon places disponibles)
- NOUS N'ACCEPTONS PLUS D'INSCRIPTION APRES LE 24/03 à 18h.

* VACANCES D'ETE : DU LUNDI 10 JUILLET AU MERCREDI 30 AOUT
FERMETURE LE 14 ET LE 15 AOUT

INSCRIPTION A LA SEMAINE OBLIGATOIRE (5 JOURS).

VIA LE PORTAIL FAMILLE :

- 1) Adhérents St Genoïis 2022-2023 : Inscription du mardi 30/05 dès 7h au mercredi 31/05 à 18h
 - 2) Adhérents non St Genoïis 2022-2023 : du jeudi 1^{er}/06 à 7h au vendredi 02/06 à 12h
 - 3) Reprise Adhésion St Genoïise 2021-2022 : du lundi 5/06 à 7h au mercredi 7/06 à 12h
 - 4) Nouvelles familles St Genoïise (= 1^{ère} fois au clesg) : du mercredi 07/06 à 14h au jeudi 08/06 à 18h
 - 5) Nouvelles familles non St Genoïise : du jeudi 08/06 à 19h au vendredi 09/06 à 12h (selon places disponibles)
- NOUS N'ACCEPTONS PLUS D'INSCRIPTION APRES LE 9/06 à 12h.